



Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physico-chimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux Portée détaillée des agréments

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	LABOCEA - Site de Fougères
Adresse du laboratoire	BioAgroPolis - 10, rue Claude Bourgelat - CS 30616 JAVENE
	35306 FOUGERES
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2021
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2025
Date de mise à jour de la portée	0 3 JUIL. 2023

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles			
A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site			
A-1 - Prélèvements	-		
A-2 - Paramètres analysés sur site	-		
B - Analyses microbiologiques	Agréé		
C - Analyses chimiques			
C-1 - Analyses physico-chimiques	-		
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-		
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-		
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-		
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-		
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-		
E - Analyses complémentaires			
E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (<i>cf.</i> liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)		
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	-		
E-4 - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-		
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques			
Analyses des eaux de piscine et de baignade			
F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site			
F-1 - Prélèvements	-		
F-2 - Paramètres analysés sur site	-		
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	-		
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	-		
G - Analyses microbiologiques de base	Agréé		





H - Analyses physico-chimiques de base	
H-1 - Pour les eaux de piscine	-
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
I - Analyses complémentaires	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
Analyses des eaux minérales naturelles	
J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
J-1 - Prélèvements	
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
K - Analyses microbiologiques	
L - Analyses chimiques	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
N - Analyses complémentaires	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	-
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-

E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Salmonelles

I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores

Salmonelles

Matthieu SCHULER
Directeur général délégué
en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise